



Titre

Journée Internationale de la Paix

Description

Le 30 novembre 1981, l'Assemblée générale des Nations Unies, par sa résolution 36/67, a institué la *Journée Internationale de la Paix*. En 2001, la résolution 55/282, fixe le **21 septembre** comme date annuelle de célébration consacrée au renforcement des idéaux de paix au sein de toutes les nations et dans tous les peuples.

Les Nations Unies, en cette occasion, invitent tous les pays à cesser les hostilités et à promouvoir des actions éducatives qui sensibilisent et promeuvent la paix.

[Living Peace International](#) propose à tous de participer activement à cette célébration, une occasion pour renouveler notre propre engagement à construire la paix et à le manifester publiquement.

Destinataires

Enfants, jeunes et adultes, issus d'écoles, de groupes de jeunes et d'associations.

Objectifs

- Comprendre les causes des conflits
- Comprendre le sens du mot « paix »
- Expérimenter des actions de promotion de paix
- Approfondir le concept de fraternité universelle
- Promouvoir des liens de confiance et de réciprocité
- Développer la créativité en fonction de la paix

Activité

Individuellement ou en groupe nous vous invitons à créer ou personnaliser des activités de promotion de la paix.

Place à la créativité!

Une idée, parmi tant d'autres, est celle de participer à l'échange de grues de paix en origami entre classes, écoles, groupes, etc, voisins ou lointains.

[Cliquez ici pour accéder à la fiche de l'activité](#)



Échéance

21 septembre

Si vous rejoignez cette initiative, envoyez-nous des photos et vidéos de votre activité à partager avec le réseau Living Peace International!

Écrivez-nous à info@livingpeaceinternational.org.



***** Living Peace est soumis aux normes européennes de confidentialité qui sont entrées en vigueur en mai 2018.**

Si vous souhaitez partager des photos et des vidéos des activités que vous avez réalisées avec des jeunes et des enfants, il est nécessaire d'envoyer l'autorisation signée par les parents ou tuteurs légaux des mineurs (vous pouvez télécharger le formulaire d'autorisation [ici](#) et l'envoyer à l'ONG [AMU](#), e-mail: privacy@amu-it.eu, responsable de la gestion des informations sur le projet Living Peace International).

Si vous ne pouvez pas transférer l'autorisation, n'oubliez pas d'envoyer uniquement des photos et des images de vidéos qui ne permettent pas la reconnaissance des personnes et en particulier des mineurs. Peuvent être envoyées les images faites du haut vers le bas, où il est possible de voir les personnes qui développent les activités sans montrer leurs visages vus de face.

En partenariat avec

